



N° 18

Séance du 24/06/2018

Objet : Vote du Compte administratif 2017.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 38
Présents : 16
Nombre suffrages : 17

Date de convocation :
20/06/2018

Date d'affichage :
20/06/2018

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le :

Et affichage du :

Après une première convocation le 20 juin 2018 sans atteindre le quorum, l'Assemblée Délibérante s'est réunie à nouveau le 24 avril 2018 à 08h00, au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans ses locaux de Mroalé sous la présidence de M. ANTOYISSA Zaïnoudine.

Etaient présents :

M. ABDALLAH Saïd, M. ABDOU Mikidachi, M. AHMED-COMBO Ali, Mme ALI Fatima, M. ANTOYISSA Zaïnoudine, M. ATTOUMANI Issoufi, M. HAROUNA Zaidani, M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. KAMARDINE Mansour, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. MIKIDADI Madihali, M. MADI Saïd, M. MROIVILI Mouhamadi Moindjé, M. SAID Mohamed Barrabe, et M. YOUSOUFOU Soulaïmana.

Etaient absents :

Mme ABDOU-MADI Sandati, Mme ABDOU COLO Nassuhati, Mme AHMED Fatima M. ANTOINE Ibrahim Salim, M. ATTOUMANI Harouna, Mme BAMANA Anchya, Mme AHMED Aida, M. ALI-MALLOU Assani, Mme BACAR Inchaty Soilihi, Mme CHANFI Dahabia, Mme DOUKAINI Kamaria, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, Mme MADI ASSANI Binti, Mme MAHADI Salima, Mme MAHAMOUDOU Laouia, M. MATTOIR Abdullah, Mme MROIVILI Amina Moilim, Mme MADI MARI Moissoukari, Mme SAINDOU Dhoirifia, Mme MASSIALA Sadanati, et Mme MVOULANA Chakila Laila.

Procurations : M. HAMADA Dahalane Patrick a donné procuraion à M. AHMED-COMBO Ali.

Etaient excusés : Néant.

Secrétaire de séance : M. MADI Saïd

Le Président rappelle que le compte administratif est le document comptable, établi par l'exécutif et qui a trait à l'exécution du budget de l'année n-1.

Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Ainsi, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif

et, dans tous les cas, avant la clôture de l'exercice suivant. La délibération d'affectation prise par l'assemblée délibérante est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat.

Concernant le résultat déficitaire de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont aussi repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif et, dans tous les cas, avant la fin de l'exercice.

Le président peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle l'assemblée examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote (Article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, Conseil d'Etat, arrêt du 18 novembre 1931 – Leclerc et Lepage).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **le Président n'ayant pas pris au vote**, approuve le compte administratif de l'exercice 2017 de la 3CO et arrête les comptes comme suit :

Investissement

Dépenses

Prévu :	1 242 658 .00
Réalisé :	136 375.59
Reste à Réaliser :	1 170 311. 26

Recettes

Prévu :	1 044 658. 00
Réalisé :	155 836. 07
Reste à Réaliser :	896 216. 00

Fonctionnement

Dépenses

Prévu :	3 973 641. 61
Réalisé :	3 286 915. 92
Reste à Réaliser :	0. 00

Recettes

Prévu :	3 965 184. 00
Réalisé :	3 498 086. 28
Reste à Réaliser :	0. 00

Résultat de l'exercice

Investissement :	19 460. 48
Fonctionnement :	211 170. 36
Résultat global :	230 630. 84



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme

Fait à TSINGONI, le 24/06/2018.

Le Président,

M. Zaïnoudine ANTOYISSA

